

Le projet de réorganisation des services déconcentrés revu à la baisse
[Les échos / 21/03/08]

Le gouvernement renonce à regrouper tous les services départementaux sous la responsabilité des préfets. En revanche, les agences de service public ont le vent en poupe et pourraient expérimenter des services déconcentrés.

Les contours du " big bang " administratif territorial annoncé par le chef de l'Etat dans le cadre de la revue générale des politiques publiques (RGPP) sont en train de changer. Le grand projet de regroupement de tous les services départementaux de l'Etat sous la coupe des préfets, déjà poussé par Nicolas Sarkozy place Beauvau et annoncé lors du Conseil de modernisation des politiques publiques du 12 décembre, a en effet du plomb dans l'aile. L'information a été donnée lors de la réunion, mercredi, de la Commission de modernisation de l'Etat (Comode), où siègent des représentants de l'administration, des syndicats, des élus et des usagers. Elle confirme ce que le Premier ministre a signifié aux préfets de région et départementaux dans un courrier sur la " réforme de l'organisation des services territoriaux de l'Etat ", envoyé lui aussi mercredi. François Fillon se garde évidemment d'enterrer brutalement la réforme départementale. Mais, soulignant la nécessité de mener des " *travaux supplémentaires* ", il annonce que " *l'hypothèse d'un budget opérationnel de programme régional unique rassemblant l'ensemble des effectifs et des moyens de fonctionnement des services départementaux est écartée* ". La montée des tensions sociales provoquée par la perspective d'un bouleversement total des services déconcentrés - une grève a eu lieu le 6 mars dernier au sein du Medad (ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement durables) - mais aussi la levée de boucliers d'associations corporatives de hauts fonctionnaires n'ont pas été pour rien dans cette décision.

Des économies d'échelle

La réorganisation est donc moins ambitieuse qu'annoncé, mais devrait tout de même être source d'économies d'échelle grâce à des " *mutualisations régionales et départementales en particulier dans les domaines de la gestion des ressources humaines et des moyens de fonctionnement et d'investissement* ". Une mission interministérielle, dirigée par Yves Colcombet, actuellement membre du cabinet de Jean-Louis Borloo, est créée auprès du Premier ministre pour travailler à leur mise en oeuvre, tout comme à celle des décisions annoncées par François Fillon sur le plan régional. La réorganisation des services déconcentrés au niveau régional, lancée par Jean-Pierre Raffarin, continue en effet de suivre son cours. Ainsi, les huit pôles thématiques actuels vont être remplacés par huit directions, chapeautées par le préfet régional, qui aura aussi autorité sur les préfets départementaux : les finances ; l'agriculture, l'alimentation et la forêt ; la culture ; le Medad ; le logement ; la cohésion sociale ; le rectorat ; la future agence régionale de santé.

Une autre réforme de grande envergure des services déconcentrés de l'Etat se profile plus discrètement pour l'instant. A la Comode, a en effet été annoncée, selon une source syndicale, une modification du décret relatif aux " services à compétence nationale " qui permettra aux agences de service public de créer des services déconcentrés, " pour l'instant à titre expérimental ". Ce texte, qui pourrait passer au Conseil supérieur de la fonction publique de l'Etat mi-avril, s'ajoutera à d'autres dispositions facilitant le développement de ces structures publiques à l'anglo-saxonne, notamment dans le projet de loi relatif à la mobilité des fonctionnaires (" Les Echos " des 4 février et 17 mars). Le prochain Conseil de modernisation des politiques publiques est prévu début avril.

LEÏLA DE COMARMOND